



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1794**

commune (s) : **Givors**

objet : **Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SCI Cala, représentée par M. Eric Capuano, d'une emprise située impasse de la Perle**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : **Monsieur le Vice-Président Abadie**

Président : **Monsieur David Kimelfeld**

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 1er septembre 2017**

Secrétaire élu : **Madame Sarah Peillon**

Affiché le : **mardi 12 septembre 2017**

Présents : **MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.**

Absents excusés : **MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).**

Absents non excusés : **M. Barral.**

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1794**

commune (s) : GIVORS

objet : **Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux à la SCI Cala, représentée par M. Eric Capuano, d'une emprise située impasse de la Perle**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

La SCI Cala, représentée par monsieur Eric Capuano, propriétaire riverain de la parcelle cadastrée BH 628 appartenant à la Métropole de Lyon, située impasse de la Perle à Givors, a sollicité la Métropole pour acquérir la parcelle précitée, qui jouxte son terrain, afin de l'intégrer dans sa propriété et d'en assurer son entretien. Cette parcelle avait été acquise initialement de la SNCF avec une emprise plus importante (cadastrée initialement BH 298 d'une superficie de 308 mètres carrés), par la Communauté urbaine de Lyon, pour la réalisation de travaux d'élargissement et d'aménagement de l'impasse de la Perle. L'emprise susmentionnée constitue un délaissé hors emprise de voirie depuis l'achèvement de ces travaux.

De ce fait, ce terrain représentant un accessoire de voirie, il sera procédé au déclassement et à la cession après désaffectation de cette emprise au profit de la SCI Cala représentée par monsieur Eric Capuano. Cette emprise, dont l'assiette foncière est la parcelle cadastrée BH 628, représente une superficie d'environ 263 mètres carrés.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise appartenant à Numéricable, Serpollet (éclairage public), Grand Lyon Réseaux Exploitant, Eau du Grand Lyon, GRDF, Enedis. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Aux termes du compromis, la parcelle cadastrée BH 628, d'une superficie d'environ 263 mètres carrés, située impasse de la Perle à Givors, serait cédée à la SCI Cala, ou toute autre société qui lui sera substituée, représentée par monsieur Eric Capuano, pour un montant de 8 500 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'estimation de France domaine. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 9 février 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée BH 628, pour une superficie d'environ 263 mètres carrés, située impasse de la Perle à Givors.

2° - Approuve la cession à la SCI Cala, ou toute autre société qui lui sera substituée, représentée par monsieur Eric Capuano, pour un montant de 8 500 €, de la parcelle cadastrée BH 628, d'une superficie d'environ 263 mètres carrés, située impasse de la Perle à Givors.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012, pour la somme de 979 429,55 € en dépenses et 628 654,38 € en recettes.

5° - La cession patrimoniale sera inscrite sur les crédits du budget principal - exercice 2017 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 8 500 € en recettes - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 9 013,10 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - écritures pour ordre chapitres globalisés 040-042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.